

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n°108/PC/MDRC du 4 Juillet 1964, portant approbation des Statuts de la SONADER;
VU le Décret n°133/PC/MDRC du 13 Août 1964 agréant la nomination de Monsieur MENSAH Moïse en qualité de PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL de la SONADER;
VU l'Arrêté n°6/MDRC du 15 Janvier 1966, nommant M. AMOUSSOU Bruno Administrateur de la SONADER;
VU le procès-verbal du Conseil d'Administration de la SONADER en date du 24 Janvier 1966;
SUR le rapport du Ministre du Développement Rural et de la Coopération;

Le Conseil des Ministres entendu.

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Est agréée la nomination de Monsieur AMOUSSOU Bruno, Ingénieur du Génie Rural, en qualité de PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL de la Société Nationale pour le Développement Rural du Dahomey, en remplacement de Monsieur MENSAH Moïse appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter du 1er Février 1966, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

COTONOU, le 26 FEVRIER 1966

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE LA COOPERATION,


M. M E N S A H.-


Ch. S O G L O.-

Le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques,

Ampliations :

PR 4 - MDRC 4 - SONADER 2 -
Intéressés 2 - Ministères 10
DGF-DC-DB-CF-Solde 10 - Trésor 4 -
SGG 4 - IAA 2 - Gde.Chanc. 1 -
JORD 1.


N. S O G L O